

Pondération et composition

| Groupes principaux | Nombre d'articles | Pondé- Nombre ap- ration proxima- tif de relevés de prix | |
|--|-------------------|---|-----|
| Alimentation | 137 | 32,98 | ... |
| Logement : | | | |
| Loyer et réparations | 11 | 9,89 | ... |
| Combustible, éclairage et eau | 6 | 6,40 | ... |
| Ameublement et articles d'équipement ménager, etc. | 53 | 9,11 | ... |
| Habillement et chaussure | 64 | 8,44 | ... |
| Transports et communications | 19 | 16,96 | ... |
| Divers : | | | |
| Soins personnels et médicaux | 32 | 5,15 | ... |
| Instruction et loisirs | 35 | 6,90 | ... |
| Tabac | 1 | 1,81 | ... |
| Autres biens | 10 | 2,37 | ... |
| Total | 368 | 100,00 | ... |

dans les 28 zones de la ville de Santiago et de ses environs (Grand Santiago). Les relevés ont lieu chaque semaine pour l'alimentation, chaque mois pour les groupes logement, habillement et divers, et une fois par trimestre pour les soins médicaux.

Le travail de répartition de l'échantillon total des sources d'information, déterminé pour chaque produit et pour les différentes communes et les divers secteurs géographiques du Grand Santiago, s'est appuyé sur deux enquêtes complémentaires, en tenant compte des divers types d'établissements dans lesquels les différents articles sont disponibles. La première de ces enquêtes consistait en un recensement de plus de 6 000 points de vente au détail. Dans le cadre de cette enquête, il a été procédé à l'identification des établissements les plus représentatifs en matière de vente des différents produits pour chacune des communes du Grand Santiago, ainsi qu'à l'élaboration d'une typologie de ces établissements en fonction de la disponibilité des biens, et des sous-groupes, groupes ou regroupements de biens destinés à la vente.

La seconde enquête, désignée sous le nom de «points d'achat», a porté sur un échantillon d'environ 1 000 ménages privés. Cette enquête, également effectuée au niveau communal, visait à identifier les communes et les types d'établissements dont la fréquence et l'importance dans les dépenses des ménages du Grand Santiago est la plus grande.

Logement

Les données relatives au loyer sont obtenues trimestriellement.

Spécification des variétés

Parallèlement à la constitution du panier, la description détaillée des biens et services spécifiques susceptibles de faire l'objet d'un suivi de leurs prix a été effectuée avec le maximum de précision. Ce travail consistait à définir la qualité, la forme, la taille, le poids, la marque et l'aspect concret des articles sélectionnés. A cet effet, il a été tenu compte des informations provenant de l'enquête sur les dépenses des ménages, ainsi que des études de marché, de travaux méthodologiques connexes réalisés pour le Grand Santiago à une date récente et de l'expérience acquise par l'INE en matière de suivi des prix.

Substitution, changement de qualité, etc.

Lorsqu'un article disparaît, il lui est substitué un autre article comparable et la méthode d'enchaînement est appliquée. S'il n'existe pas d'article comparable, le coefficient de pondération est réparti sur les autres articles du même sous-groupe. Pour les changements de qualité, on applique la formule d'enchaînement.

Articles saisonniers

Ils n'entrent pas dans l'indice.

Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à la période de base.

Le rapport de prix pour chaque article est calculé en divisant le prix moyen de la période en cours par le prix moyen de la période de base. Les prix moyens sont les moyennes arithmétiques simples de prix obtenus dans les différents points de vente.

Autres informations

Des sous-indices sont publiés pour les groupes suivants: Alimentation, Logement, Habillement, Transports et Communications, Divers.

Organisation et publication

Instituto Nacional de Estadísticas: «Indice de Precios al Consumidor» (Santiago).

idem: «Informativo Estadístico».

idem: «Indice de Precios al Consumidor, Base Abril 1989 = 100, Aspectos Metodológicos».

CHINE**Dénomination officielle**

Overall Staff and Workers' Cost of Living Index. (Indice général du coût de la vie des employés et ouvriers).

Portée

L'indice est calculé une fois par an et porte sur les employés et ouvriers de l'ensemble du pays.

Base originale

1950 = 100.

Source des coefficients de pondération

La valeur effective des quantités vendues et achetées à différents prix sert à établir les coefficients de pondération retenus pour le calcul de l'indice général.

Pondération et composition

Pas disponible.

Dépenses de consommation des ménages

Pas disponible.

Mode de relevé des prix

Les relevés sont effectués dans 140 villes et 230 agglomérations rurales et portent sur les prix officiels des magasins de l'Etat, les prix du marché libre, les prix négociés et les prix d'achat des excédents agricoles et des produits secondaires. Ces relevés portent sur 450 articles dans les villes et 400 articles dans les agglomérations rurales.

Logement

Pas disponible.

Spécification des variétés

Le prix d'un produit normalisé est adopté pour chaque article.

Substitution, changement de qualité, etc.

Pas disponible.

Articles saisonniers

Pas disponible.

Calcul

Pas disponible.

Autres informations

L'indice est également publié par régions et sur la base de l'année précédente = 100. D'autres indices sont calculés pour les résidents et pour les agriculteurs, les deux également par régions.

Organisation et publication

State Statistical Bureau: «Statistical Yearbook» (Beijing).

CHYPRE**Dénomination officielle**

Retail Price Index (Indice des prix de détail).

Portée

L'indice est calculé mensuellement et porte sur les ménages privés disposant d'un revenu annuel net de 3 000 à 8 000 livres chypriotes en 1984/85 et vivant en zone urbaine.

Base originale

1986 = 100.

Source des coefficients de pondération

La valeur des coefficients de pondération et le choix des articles résultent d'une enquête sur les dépenses des ménages menée de mars 1984 à février 1985, qui portait sur un échantillon aléatoire de ménages habitant les territoires contrôlés par le gouvernement. Les ménages urbains et ruraux, toutes catégories sociales confondues, étaient représentés dans l'enquête. Toutefois, pour le calcul des coefficients de pondération, et à la suite des recommandations du Comité consultatif, seuls les ménages habitant en zone urbaine et disposant d'un revenu annuel de 3 000 à 8 000 livres chypriotes ont été pris en compte.

Cette catégorie comprend 56,9 pour cent de l'ensemble des ménages urbains et, en même temps, 22,9 pour cent des ménages à très faibles revenus, tandis que sont exclus 20,2 pour cent des ménages à revenus plus élevés. Les ménages composés de ressortissants étrangers et de personnes vivant dans des institutions telles que hôpitaux, maisons de retraite, etc., ont été exclus de l'échantillon.

Au total, 3 759 ménages représentant 2,5 pour cent de l'ensemble des ménages ont été énumérés, dont 2 363 dans les zones urbaines et 1 396 dans les zones rurales. Cependant, le nombre de ménages pris en compte pour le calcul des coefficients de pondération a été réduit à 1 346. Il s'agissait des ménages habitant des zones urbaines et appartenant au groupe dont le revenu annuel était compris entre 3 000 et 8 000 livres chypriotes. Les pondérations ont été ajustées pour tenir compte de l'évolution des prix entre le moment de l'enquête et 1986. La méthode d'ajustement était fondée sur l'évolution moyenne des prix durant les 12 mois de 1986.

Pondération et composition

| Groupes principaux | Nombre d'articles | Pondé- ration | Nombre ap- proximatif de relevés de prix |
|--|-------------------|------------------|---|
| Alimentation | 98 | 3 206 | 2 226 |
| Boissons alcoolisées et tabac | 4 | 301 | 24 |
| Biens durables ménagers et fournitures ménagères | 52 | 679 | 342 |
| Habillement et chaussure | 42 | 958 | 252 |
| Transports et communications | 36 | 1 930 | 76 |
| Loyer et logement | 5 | 1 530 | 232 |
| Combustible et électricité | 4 | 208 | 9 |
| Biens et services divers | 72 | 1 188 | 397 |
| Total | 313 | 10 000 | 3 558 |

Dépenses de consommation des ménages

Les dépenses de consommation utilisées pour l'obtention des coefficients de pondération correspondent à la classification SCN des dépenses finales de consommation des ménages, auxquelles il convient d'apporter les précisions suivantes: (a) les dépenses consacrées à la loterie, aux jeux d'argent, aux paris sur les courses de chevaux, etc. n'ont pas été incluses dans le calcul des coefficients de pondération; (b) les dépenses consacrées au permis de circuler pour les automobiles et au permis de conduire ont été incluses.

Les biens produits par les ménages ont été évalués aux prix de gros et inclus dans les dépenses. En ce qui concerne les logements occupés par leur propriétaire, un loyer a été estimé, puis utilisé dans le calcul des coefficients de pondération. Les achats à crédit de biens durables ont été considérés comme des achats courants et le prix total des articles concernés a été pris en compte.

Les achats d'occasion ont également été pris en compte au prix d'achat. Les échanges de biens usagés et les paiements partiels de nouvelles acquisitions n'ont été pris en considération que dans le cas des automobiles, où seule a été utilisée, pour le calcul des dépenses, la différence nette entre le prix d'une vieille voiture et celui d'une nouvelle. Les contributions à la sécurité sociale et aux fonds de pensions ont été exclus des dépenses utilisées pour obtenir les coefficients de pondération. Les assurances sur les biens de consommation spécifiques ont été incluses. Les dépenses consacrées aux soins de santé n'ont été incluses que si elles ont été payées directement par un membre du ménage considéré. Les impôts sur le revenu et autres impôts directs, les primes d'assurance-vie et autres transferts au bénéfice de ménages tiers ont également été exclus. Ont cependant été inclus les achats de cadeaux pour d'autres ménages.

Mode de relevé des prix

Les critères du choix d'un article pour le relevé des prix ont été les suivants: disponibilité sur le marché de détail, importance par rapport au total des dépenses, unité de mesure, qualité, variété et autres spécifications disponibles. En ce qui concerne les articles pour lesquels aucun prix n'est établi, l'ajustement de leur coefficient de pondération a été calculé proportionnellement à celui d'autres articles semblables pour lesquels des prix avaient effectivement été fixés.

Etant donné qu'aucune enquête n'a été menée sur les points d'achat, les magasins où s'effectue le relevé des prix ont été sélectionnés par des procédés empiriques, de manière à inclure un échantillon représentatif des commerces fréquentés par la population de l'indice. Les points de vente retenus ont été restreints aux trois plus grandes villes, à savoir Nicosie, Limassol

et Larnaca. Les prix sont relevés, pour chaque type de bien ou de service, auprès de deux points de vente de chaque ville, par des enquêteurs spécialement formés du Department of Statistics and Research.

La fréquence des relevés de prix diffère selon les produits concernés. Pour les fruits et légumes frais, les relevés ont lieu une fois par semaine (tous les jeudis) au marché municipal, tandis que pour les autres articles les prix sont relevés une fois par mois (le jeudi le plus proche du 15 de chaque mois). Pour les articles dont le prix est contrôlé (tels que le combustible, l'électricité, le téléphone, l'eau, etc.) les données sont obtenues à partir des factures adressées par les organismes concernés.

Les prix retenus sont les prix réellement payés par les acheteurs. A partir de 1991, sont prises en compte les réductions, les soldes et les offres spéciales à caractère saisonnier. Ces campagnes commerciales se tiennent aujourd'hui régulièrement deux fois l'an, en février et en août/septembre. Elles sont réglementées par la loi entrée en vigueur en 1991. Les prix du marché noir et les prix à crédit ne sont pas pris en considération. Les prix d'importation sont répercutés sur les prix de détail des produits concernés.

Logement

Les données relatives au loyer sont obtenues tous les deux mois sur 200 logements, au moyen de questionnaires adressés par la poste ou de visites à domicile en cas de non-réponse. Les 200 logements de l'échantillon ont été tirés par sondage aléatoire effectué dans les villes de Nicosie (98), Limassol (70) et Larnaca (32). Le nombre de logements sélectionnés pour chaque ville a été déterminé en fonction de la répartition de sa population. Le choix de l'échantillon a été restreint aux logements urbains dont le loyer mensuel se situe entre 30 et 100 livres chypriotes, comme l'a montré l'enquête sur les dépenses des ménages. Ce groupe représente 77,5 pour cent du total des logements urbains en location. En sont exclus 19,3 pour cent des loyers à très bas prix et 3,2 pour cent des loyers les plus élevés.

La méthode de calcul de l'indice des loyers est la suivante: tout d'abord, le loyer moyen par logement est calculé pour chaque ville. On obtient ensuite un loyer national moyen en utilisant les mêmes coefficients de pondération que pour les autres articles de l'indice (c'est-à-dire 5 pour Nicosie, 3 pour Limassol, 2 pour Larnaca). Enfin, un rapport de prix est calculé en divisant le loyer national moyen du mois en cours par l'indice des loyers du mois précédent, ce qui permet d'obtenir l'indice du mois en cours.

Les logements occupés par leur propriétaire ont été pris en compte dans le calcul du coefficient de pondération global des loyers en leur attribuant un loyer estimé. Seuls les loyers effectivement payés sont pris en considération dans le calcul de l'indice des loyers, les loyers fictifs étant écartés en partant de l'hypothèse que leur évolution est semblable à celle des loyers effectifs.

Spécification des variétés

Les biens et services dont le prix est relevé font l'objet de spécifications détaillées, à savoir la taille, la fabrication, la marque, la quantité, la qualité, la présentation commerciale et autres caractéristiques, de manière à éviter les variations de prix qui pourraient être causées par des différences dans la qualité, l'emballage, le modèle, etc. La spécification des articles est, en principe, la même pour tous les points de vente, mais dans quelques cas les articles concernés sont définis séparément. Tous les mois, les enquêteurs doivent utiliser le même type de produit ou, le cas échéant, en notifier la modification.

Substitution, changement de qualité, etc.

Lorsque se produisent des changements en matière de qualité, les articles concernés sont substitués de manière à ce que les rapports de prix demeurent inchangés. L'introduction de nouveaux produits n'a lieu que lors des révisions des coefficients de pondération, environ tous les cinq ans. Il est tenu compte de la disparition du marché d'un certain type de qualité, la substitution étant effectuée par un autre produit similaire disponible sur le marché sans que soient modifiés les rapports de prix. Si la qualité du produit de substitution ne peut être directement comparée au premier produit, un ajustement de qualité est alors effectué.

La substitution est effectuée en enchaînant le prix du nouvel article à celui de l'ancien, un prix de base théorique étant fixé pour l'article substitué. Cette méthode rend nécessaire l'obtention du prix du mois en cours de même que celui du mois précédent.

Articles saisonniers

Les fruits et légumes frais sont considérés comme des articles saisonniers. Afin de résoudre les difficultés liées au caractère saisonnier de ces articles, il a été procédé à la composition d'un « panier » de fruits et de légumes différent pour chaque mois, sur la base de données obtenues auprès de tous les marchés municipaux de gros. Le coefficient de pondération attribué aux différents types de fruits et légumes est proportionnel à la valeur totale de leurs ventes, telles qu'elles ont été enregistrées sur les marchés de gros sur une période de trois années. En fait, les ventes relatives aux années 1983, 1984 et 1985 ont été calculées en combinant tout d'abord les quantités respectives de chaque article, puis en les multipliant par les prix de détail prévalant sur le marché pendant l'année de base 1986.

Il est à noter que, lors du calcul des indices relatifs aux fruits et légumes frais, les coefficients de pondération globaux sont maintenus chaque mois à un niveau constant alors que la variété et la pondération respective des articles sont modifiées chaque mois, en fonction de leur disponibilité. Pour ce qui est des articles qui ne sont pas en vente toute l'année durant, tels que les appareils de chauffage, les vêtements et les chaussures d'été ou d'hiver, les fleurs, le poisson frais, etc., le dernier prix enregistré est reporté pour les mois où ils ne sont pas disponibles.

Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à la période de base.

L'indice est calculé directement au niveau national. Un prix moyen pondéré est calculé pour chacune des trois villes principales, en utilisant les coefficients de pondération suivants: 5 pour Nicosie, 3 pour Limassol et 2 pour Larnaca, ces coefficients reflétant approximativement l'ordre de grandeur de leur population respective. Le rapport de prix est calculé en divisant le prix moyen du mois courant par celui du mois précédent et en multipliant le résultat par le rapport de prix du mois précédent.

Autres informations

Les principaux indices par sous-groupe sont publiés, ainsi que certains indices partiels spéciaux ventilés selon l'origine économique des biens et services.

Organisation et publication

Ministry of Finance, Department of Statistics and Research: «Monthly Economic Indicators».

idem: «Economic Report».

idem: «Statistical Abstract».

idem: «Labour Statistics».

idem: «Methodology of the Retail Price Index», Series I, Report 4, novembre 1988 (Nicosie).

COLOMBIE

Dénomination officielle

Indice de los precios del consumo - familias de ingresos bajos, (Indice des prix à la consommation - familles à revenu modique).

Portée

L'indice est calculé chaque mois et porte sur les ménages urbains à revenu modique.

Base originale

Décembre 1988 = 100.

Source des coefficients de pondération

Le choix des articles et la détermination des coefficients de pondération sont conformes aux résultats d'une enquête sur les dépenses des ménages effectuée de mars 1984 à février 1985, auprès de ménages privés servant à la population de référence de l'indice. De ce fait, l'indice des prix à la consommation porte sur un groupe social qui est le plus large possible tout en restant suffisamment homogène dans ses habitudes de consommation pour concourir à la définition de la population de référence. Aux fins de la présente étude, cette population de référence se définit comme l'ensemble des ménages privés résidant dans les zones urbaines de treize villes; en sont exclus les ménages d'une personne et les ménages collectifs, dont les habitudes de consommation sont très particulières, et les ménages aux revenus très élevés dont ces mêmes habitudes présen-

tent une grande dispersion, le tout représentant 5 pour cent de la totalité des ménages recensés dans chaque ville.

Pour le choix des articles, les trois critères ci-après ont été retenus:

- poids relatif de la dépense correspondant à l'article: 5 pour cent ou plus des dépenses du groupe;
- fréquence d'acquisition observée: l'article doit être acheté par plus de 30 pour cent des ménages;
- possibilité d'identification, c'est-à-dire possibilité d'observer les prix et les quantités achetées.

Les coefficients de pondération n'ont pas été ajustés pour tenir compte des variations de prix entre 1984-85 et 1988.

Pondération et composition

| Groupes principaux | Nombre d'articles | Pondé- ration | Nombre ap- proximatif de relevés de prix |
|---|-------------------|------------------|---|
| Alimentation | 77 | 42,58 | 2 540 |
| Logement: | | | 7 341 |
| Loyer | 1 | 19,35 | ... |
| Combustible, éclairage eau | 5 | 4,82 | ... |
| Mobilier, ameublement, produits d'entretien, linge de maison | 28 | 7,14 | ... |
| Habillement | 24 | 8,16 | 1 715 |
| Soins médicaux | 13 | 3,30 | 1 037 |
| Instruction et loisirs | 18 | 4,79 | 990 |
| Transports et communications | 12 | 4,03 | 420 |
| Divers | 16 | 5,84 | 1 039 |
| Total | 194 | 100,00 | 15 082 |

Dépenses de consommation des ménages

Ne sont prises en compte que les dépenses qui correspondent à l'achat de biens et de services aux fins de consommation finale. Sont donc exclus de l'indice les dépenses afférentes à des opérations financières, le remboursement des dettes, les intérêts liés à l'usage de cartes de crédit, les impôts, amendes, etc. Une fois ôtées ces dépenses - qui sont prises en compte dans l'enquête sur les revenus et les dépenses, mais qui sont étrangères à la notion de dépenses de consommation - les autres dépenses sont regroupées en catégories conformes à la structure de l'indice des prix.

Les revenus en nature consommés par les ménages sont imputés aux dépenses des biens ou services respectifs; les logements occupés en propriété sont imputés à la pondération des loyers, mais seules les données relatives au loyer sont relevées. L'achat de biens usagés est traité comme toute autre acquisition; les cotisations à la sécurité sociale sont considérées comme une déduction du revenu.

Mode de relevé des prix

Les prix sont relevés par des enquêteurs auprès de points de vente au détail et de prestataires de services. Mais les établissements spécialisés dans la vente au détail ou la prestation de services ne sont pas les seules sources utilisées pour l'indice des prix à la consommation. Dans le cas des loyers par exemple, qui constituent un sous-groupe de la rubrique logement, les enquêteurs demandent directement au locataire combien il dépense à ce titre.

Comme autres sources d'information, il faut encore citer les entreprises de services publics municipaux, qui procurent aux enquêteurs les tarifs pratiqués pour l'adduction d'eau, le tout-à-l'égout, l'électricité et le téléphone. De même, les mairies communiquent les décrets qui fixent les tarifs des transports publics urbains.

Les prix des denrées alimentaires sont relevés avec une périodicité inférieure au mois: celui-ci est divisé en trois décades dans chacune desquelles l'enquêteur interroge un tiers des informateurs. Chaque mois, par conséquent, les informateurs sont interrogés une fois, alors que les prix sont relevés trois fois.

Sont relevés mensuellement des articles comme le prix des services publics (adduction d'eau, tout à l'égout, électricité, téléphone) et les tarifs des lignes d'aviation, à cause des variations que les uns et les autres présentent de mois en mois.

S'agissant de la visite des établissements informateurs, les prix y sont relevés chaque mois de l'année, à l'exception de certains articles qui font l'objet de relevés plus espacés:

- bimestriels pour les produits d'entretien, les médicaments, les produits d'hygiène corporelle;
- trimestriels pour l'habillement, le mobilier, l'électroménager, les fournitures scolaires;